

Bonjour à tous

La FSU n'a pas signé le protocole "*accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières*", voici l'explication de la position du SNESup.

En parallèle des débats sur le projet de loi de programmation de la recherche qui suscite une vive opposition dans toute la communauté universitaire, le MESRI a souhaité proposer à la signature des organisations syndicales un accord intitulé : "Projet de loi de programmation pour la recherche (2021-2030) : Accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières ». Comme son nom l'indique, cet accord est fortement ancré dans la LPR, à la fois dans sa trajectoire budgétaire et dans les dispositions plus réglementaires qui en découleront.

Malgré un contexte de rentrée particulièrement tendu et des conditions de dialogue biaisées avec le ministère, le SNESUP-FSU, avec les autres syndicats de la FSU, a néanmoins choisi de porter ses revendications pour obtenir du gouvernement des engagements plus favorables aux personnels que ceux proposés dans la première version du texte. Il a pesé pour arracher des améliorations. Si la version définitive du texte a pris en compte une partie de nos revendications, il comporte cependant un grand nombre d'insuffisances, puisqu'il ne concerne pas l'ensemble des personnels exerçant dans l'ESR, qu'il introduira de nouvelles inégalités de déroulement de carrière et de rémunération et qu'il ne met aucun frein au développement de la précarité, déjà massive dans l'enseignement supérieur et la recherche et que la LPR ne fera qu'accroître.

Le SNESUP-FSU s'est opposé à la signature de ce protocole par la FSU qui a finalement été signé par le SGEN-CFDT, le SNPTES et l'UNSA.

Nous développons les raisons de cette opposition dans le document ci-joint.

Bonne lecture,

Salutations syndicales,

[https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/note\\_signature\\_protocole\\_.pdf](https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/note_signature_protocole_.pdf)